

### LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Sur la proposition de **Sir J. A. Macdonald**, la Chambre se transforme en comité plénier pour étudier le bill concernant le ministère de la Justice.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la troisième fois et adopté.

### LES ACCUSATIONS CONTRE LE JUGE LAFONTAINE

**M. Wright** demande qu'une pétition portant certaines accusations contre le juge Lafontaine soit accueillie et qu'une enquête soit faite à ce sujet.

**L'hon. M. Holton** constate que la pétition est très longue et comporte de très graves accusations. Il demande que le débat soit renvoyé au lendemain, afin de permettre au gouvernement d'étudier la question.

**L'hon. M. Dunkin** est d'avis que la Chambre devrait déclarer irrecevable toute pétition contre un juge, à moins qu'il n'y soit indiqué qu'elle a été signifiée au juge.

**M. Wright** dit qu'il a présenté au Parlement de l'ancienne province du Canada une pétition réclamant une enquête sur certaines accusations portées contre le juge Lafontaine. La pétition qu'il présente, qui est signée par un grand nombre de personnes responsables, reprend ces accusations en y ajoutant d'autres. Au moment de la présentation de cette pétition, son intention était d'en proposer le renvoi à un comité. Si les accusations sont fondées, le juge Lafontaine est indigne de la charge qu'il occupe. Si elles ne le sont pas, que les requérants en portent tout l'odieux.

**Sir John A. Macdonald** demande que la pétition soit imprimée avant que la Chambre se prononce sur son admissibilité. Il se peut qu'elle soit lisible, mais sous forme imprimée les députés pourront plus facilement en suivre le fil et en absorber le contenu.

**L'hon. M. Holton** voit une grave objection à ce que la pétition soit imprimée et soit, pour ainsi dire, publiée avant d'avoir été déclarée recevable.

**Sir John A. Macdonald** dit qu'il est possible que la publication soit diffamatoire. Le député qui a présenté la pétition doit courir ce risque, pour lui-même et pour les pétitionnaires.

**M. Morris** se demande s'il convient que la Chambre permette l'impression d'une pétition avant de s'être prononcée sur son admissibilité.

[Sir J. A. Macdonald.]

**M. Wright** prend la responsabilité d'établir le bien-fondé des allégations contenues dans la pétition.

La pétition est alors appuyée.

### LA QUESTION DES FORTIFICATIONS

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur la motion de **M. Cartier**. Que la Chambre se transforme en comité plénier pour étudier certaines résolutions visant à affecter une somme d'au plus 1,100,000 livres sterling à la construction de travaux de fortifications pour la défense de Montréal et d'autres villes.

**M. Mackenzie** propose, par voie d'amendement, que tous les mots suivant le mot «que» soient biffés et remplacés par ce qui suit:

«La question de l'érection de travaux permanents de défense soit étudiée par une commission ou un comité chargé de déterminer premièrement la nécessité et l'utilité des travaux, et la part des dépenses à assumer par les autorités coloniales et impériales respectivement; deuxièmement, le système de défense jugé nécessaire, la nature, la portée, l'emplacement et le coût des travaux; et qu'en attendant les résultats de cette étude et la présentation d'un rapport au Parlement, il soit déclaré inopportun de voter des crédits pour des fortifications dont la Chambre ignore la nature, la portée, l'utilité et le coût.»

**M. Mackenzie** demande qui a proposé l'ajournement du débat.

**Sir John A. Macdonald**—C'est moi.

**M. Mackenzie**—La Chambre se fera un plaisir d'entendre l'honorable préopinant.

**Sir John A. Macdonald**—Elle préfère vous entendre.

**M. Mackenzie** dit qu'il lui importe peu que le premier ministre parle ou ne parle pas. Plus ses collègues et lui en parlent, moins leurs arguments sont convaincants. (*Applaudissements*). En reprenant ce débat, il (**M. Mackenzie**) veut aborder la question sous son aspect le plus général et s'abstenir de faire écho aux sentiments et aux préjugés régionalistes dont le ministre de la Milice a fait état dans son discours d'ouverture. Le ministre semble avoir présumé que les objections qu'il (**M. Mackenzie**) entend formuler contre les résolutions s'inspirent, en majeure partie, des préjugés qui ont cours dans la province d'Ontario parce que l'emprunt servira à construire des travaux dont l'emplacement ne favorisera